

CONSEIL SYNDICAL

AVIS DE CONVOCATION

Date : le jeudi 1^{er} avril 2021
Accueil des participantes et participants : 12 h 30 à 12 h 55
Début de l'assemblée : 13 h

Par visioconférence sur la plateforme Zoom

<https://csn-qc-ca.zoom.us/j/94807595664> ID de réunion : 948 0759 5664

Les membres à l'accueil ajouteront une lettre devant votre nom afin de différencier les déléguées syndicales, délégués syndicaux (D) des membres observateurs (O)

Pour des raisons de sécurité, seuls les membres en règle du SPPEUQAM sont admis au Conseil syndical virtuel

Proposition d'ordre du jour

1. Nomination à la présidence et au secrétariat du Conseil syndical (5 minutes)
2. Appel des membres de l'équipe syndicale (5 minutes)
3. Adoption de l'ordre du jour et du minutage (5 minutes)
4. Adoption du procès-verbal - Conseil syndical élargi du 10 novembre 2020 (5 minutes)
5. Mot d'accueil du Comité exécutif (15 minutes)
6. Rapport des déléguées et délégués (20 minutes)
7. Avis de résolution : modifications des statuts et règlements (10 minutes)
8. Échanges en comité plénier (90 minutes)
 - 8.1 Enjeux de négociation
 - 8.2 Enracinement des demandes
 - 8.3 Enjeux du retour progressif en présentiel
9. Divers (10 minutes)
10. Levée du Conseil

- Frais de garderie remboursés selon la politique en vigueur au SPPEUQAM

-- NOTE AUX DÉLÉGUÉES, DÉLÉGUÉS AU CONSEIL SYNDICAL --

OBJET : Clause 3.14 de la convention collective SCCUQ-UQAM

" Un demi-point/cours de priorité est accordé aux personnes chargées de cours qui agissent à titre de déléguées syndicales. Ce demi-point/cours de priorité ne peut avoir pour effet de générer de point/session de priorité. "

Vous trouverez donc ci-dessous la politique d'application de pointage pour les déléguées, délégués au Conseil syndical telle qu'adoptée lors du Conseil syndical du 6 décembre 1990.

I- Les conditions d'obtention du demi-point sont les suivantes :

- .1 Être élue, élu par son assemblée d'unité dûment convoquée. (Cette élection doit être confirmée par un procès-verbal.)
- .2 Assister régulièrement aux réunions du Conseil syndical.
- .3 Ne pas avoir plus de deux absences non motivées, par session, aux réunions du Conseil syndical.

II- Le demi-point sera comptabilisé à la fin de chacune des sessions après vérification des procès-verbaux des réunions du Conseil syndical.

NOTE : Il est donc important de signer les feuilles de présence lors des conseils syndicaux ou d'aviser le secrétariat du SPPEUQAM de votre absence motivée par courriel (sppeuqam@uqam.ca).